

REPERE : 13.5.
EDITION 2005
NP N002/05.GL
DATE : 17 janvier 2005

13.5. PREVENTION DES ABORDAGES

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 13
Annule et remplace la précédente note

RECOMMANDATION FEDERALE

Compte tenu de la récurrence des abordages, en particulier dans le Sud Est et suite au compte rendu (ci-joint) des travaux confiés à Daniel SERRES, la Fédération Française de Vol à Voile recommande le marquage de couleur des planeurs en se rapprochant le plus possible du plan ci-joint.

Cela concerne, en premier lieu, les clubs et les propriétaires privés basés dans les régions à forte concentration d'aéronefs en plaine et en montagne.

Cela concerne également les planeurs étrangers accueillis.

Par ailleurs, des accidents récents nous ont montré que le risque existe aussi quand la concentration de planeur est faible.

Cette recommandation concerne donc, dans un délai le plus court possible, l'ensemble du parc « plastique » national.

Le « combat » que l'ensemble des vélivoles doit mener pour une meilleure sécurité antiabordage, passe d'abord par une meilleure éducation des pilotes, c'est vrai.

Mais l'addition de plusieurs systèmes tels que le marquage de couleur, le montage de flash quand c'est possible et bientôt le FLARM participe de la diminution du risque.

La fédération participera en partenariat avec les Comités Régionaux et les clubs au coût représenté par l'achat du matériel nécessaire.

Le Président de la FFVV



Alain EYRIER

SYSTEME ANTI-COLLISION PAR MARQUAGE DE COULEUR

La présence de nombreux planeurs en zone montagneuse et plus particulièrement dans les Alpes du sud, a sensibilisé les vélivoles sur les risques d'abordage.

Depuis de nombreuses années, le Centre National de Vol à Voile précurseur dans ce domaine a équipé tout son parc planeur de marquage anti-collision de couleur rouge, à plusieurs endroits : nez du fuselage, haut de dérive, bord d'attaque de la voilure, saumons d'aile.

Par la suite, les clubs du Sud Est ont suivi cette initiative, en apportant parfois des variantes à l'idée originale du CNVV. Certains ont même carrément changé la position, la forme, la couleur et la nature du produit.

Des expérimentations de vieillissement notamment, ont été réalisées en comptabilisant les heures d'exposition au soleil afin de déterminer le produit (bande auto-collante ou peinture) qui résistaient le mieux aux U.V.

Il a été également évalué l'influence de la position des marquages sur les différentes parties des planeurs et leur couleur, pour optimiser l'efficacité du système :

- système fluorescent sur les gouvernes,
- signalisation alternée par des formes différentes,
- couleurs alternées.

Après plusieurs saisons d'expérimentations, se sont dégagées plusieurs lignes directrices, à savoir :

- la couleur retenue est proche du rouge orangé, couvrant les différentes saisons de l'année(enneigement ou pas, zones boisées par des feuillus etc...),
- le marquage par bandes sur le bord d'attaque des ailes est constitué de bandes parallèles (minimum 2), situées à l'extérieur des aéro-freins,
- le nez du planeur doit être peint,
- le bord de fuite de la dérive également,
- les winglets s'ils existent doivent être peints,
- un marquage sur le haut du fuselage peut également apporter un plus.

Depuis, ce dispositif a été appliqué sur l'ensemble des planeurs du parc du Centre National et sur ceux des différents clubs de la région Sud-Est.

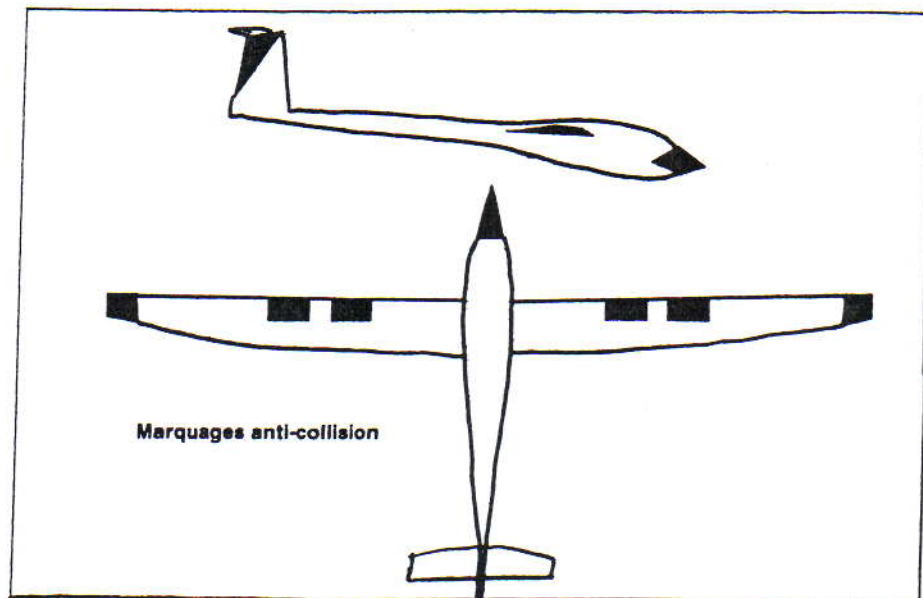
Par ailleurs, les responsables des différentes associations de la région, incitent et même parfois imposent aux pilotes étrangers de marquer leurs planeurs d'une telle signalisation. C'est également le cas pour le CNVV.

Les pays voisins situés sur l'arc alpin (Allemagne, Autriche, Italie et Suisse) ont depuis quelques années la majorité de leurs planeurs équipés de dispositifs anti-collision, peints d'origine en usine. Cette solution bien que coûteuse a été retenue pour les derniers appareils livrés au CNVV.

Remarque : à défaut d'imposition, je pense que l'on doit vivement recommander ce dispositif.

Daniel SERRES

EXEMPLE DE MARQUAGE DE BANDES FLUORESCENTES



Vous pouvez vous procurer ces bandes adhésives fluorescentes auprès de :

CLERYPUBLICITE Z.A. BLACHES GOMBERT 04160 CHATEAU-ARNOUX
Tel : 04 92 64 24 73 Fax : 04 92 64 40 34

Référence : Adhésif fluorescent couleur : orangé rouge (RAL 3005)

Caractéristiques techniques :

Descriptif : film en polychlorure de vinyle très voyant quelque soit la qualité de la lumière du jour. Efficacité accrue au crépuscule, à l'aube et à d'autres périodes de mauvaise visibilité.

Conditions d'utilisation : marquage destiné à attirer tout particulièrement l'attention.

Résistance aux températures (collé sur aluminium de - 40°C à + 80°C) pas de changement.

Température minimale de collage : + 8°C

Dimensions : En lé, largeur 0,60 m, épaisseur : 0,10 mm, par rouleau de 25 m

Prix au mètre linéaire : 8,25 € H.T. Frais de port en sus et sur devis.